Recu le 22/04/2022

#### COMM UNES AMBERT LIVRADOIS FOREZ (Puy-de-Dôme)

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

#### SEANCE EN DATE DU 14 avril 2022

Présents: cf. liste annexe

Secrétaire de séance : Patrice DOUARRE

Date de la convocation du Conseil de Communauté : 5 avril 2022

Lieu de convocation du Conseil de Communauté : Salle multi-activités d'Arlanc.

Délibération n°11

## **MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Considérant les réponses aux appels à projet,

Considérant le déroulement de carrières des agents d'Ambert Livradois Forez communauté de communes,

Le Président propose à l'assemblée de modifier le tableau des effectifs de la manière suivante :

### MODIFICATION DE POSTES

Libellé de l'emploi	Cadre d'emploi	Modification proposée	Modification proposée	Modification de la masse salariale annuelle
Responsable	Attaché	Chargé de mission	Technicien /	- 9 000 €
service tourisme	Attache	attractivité territoriale	Rédacteur	0.15%

#### **CREATIONS DE POSTE**

Pôle	Service	Libellé de l'emploi	Type de poste	Cadre d'emploi	Durée hebdomadaire de service	Augmentation de la masse salariale annuelle + part du CA N-1
SOCIAL	SOLIDARITE	Chef d'équipe PRD	Permanent	Rédacteur	21h	22 752€ 0,38%
ECONOMIE	TOURISME	Chargé de mission « Territoire de lacs »	CDD Projet	Technicien	35h	34 390€ 0,57%

063-200070761-20: Regu le 22/04/20:	220414-2022_14_04_11- 22	•DE adioint				
ECONOMIE	ACTIVITÉS COMMERCIALES	technique polyvalent en milieu rural	permanent	Adjoint technique	4 h	4 000 € 0,07 %
CSVA	SPORT / PISCINE	Chargé de mission « mobilité	CDD Projet	Technicien	35h	34 390€ 0,57%

CDD

Projet

Technicien

35h

34 390€

0,57%

# AVANCEMENTS DE GRADE AU 01/01/2019

INFORMATIQUE

active »

Médiateur

numérique

AR PREFECTURE

R & M

Cadre d'emploi	Durée hebdo de Grade actuel service		Grade proposé	Nombre de postes	Motif	
Adjoints techniques territoriaux	35 h	Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	Adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe	3	Avancement à l'ancienneté	
Adjoints administratifs	35 h	Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe	Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe	1	Avancement à l'ancienneté	
Adjoints administratifs	17 h 30	Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe	Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe	1	Avancement à l'ancienneté	
Adjoints administratifs	35 h	Adjoints administratifs	Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe	1	Avancement à l'ancienneté	
Agents de maitrise	35 h	Agent de maîtrise	Agent de maîtrise principal	1	Avancement à l'ancienneté	
Adjoints territoriaux du patrimoine	35 h	Adjoint territorial du patrimoine principal 2 <sup>ème</sup> classe	Adjoint territorial du patrimoine principal 1 <sup>ère</sup> classe	1	Avancement à l'ancienneté	
Adjoints d'animation	35 h	Adjoints d'animation	Adjoint d'animation principal 2 <sup>ème</sup> classe	1	Avancement à l'ancienneté	
Adjoints d'animation	1 1 1 1 1		Adjoint d'animation principal 1 <sup>ère</sup> classe	1	Avancement à l'ancienneté	

### AR PREFECTURE

063-200070761-20220414-2022\_14\_04\_11-DE

Regu le 22/04/2022

Après avoir écouté cet exposé et délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité décide

- d'approuver:
  - les modifications de postes ci-dessus présentées ;
  - les augmentations du temps de travail ci-dessus présentées ;
  - les créations de postes ci-dessus présentées ;
  - les avancements de grade ci-dessus présentés ;
  - la modification du tableau des emplois intégrant ces modifications ;
  - l'inscription budgétaire aux chapitres et articles prévus à cet effet des crédits nécessaires à la rémunération des agents et au paiement des charges pour l'année en cours.
- de charger M. Le Président de toutes les démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

Le Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe qu'en application des dispositions de l'article L.2131-1 du CGCT et de l'article R. 421-5 du Code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours, devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage, ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat.

Publiée ou affichée le

Pour extrait conforme, Livido Le Président, Daniel FORESTIER